



AVIS D'APPEL A PROJET POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE

Nom et adresse de la personne publique :

Département de la Charente-Maritime
Direction de l'Eau, de la Mer et du Littoral
Service des Ports Départementaux
4, avenue Victor-Louis Bachelar
17300 ROCHEFORT

Objet :

Le Département de la Charente-Maritime informe le public de la vacance d'un espace à vocation commerciale dans l'emprise du port du Plomb (Commune de L'Houmeau).
Le projet proposé devra être principalement en lien avec une activité maritime.
Il est prévu de mettre à disposition un espace bâti d'une surface maximale de 13 m² (construction non réalisée à ce jour). La surface non bâtie mise à disposition sera à adapter en fonction du projet.

Lieu d'exécution :

Cf. Plan joint.

Type de procédure :

Appel à la concurrence pour l'établissement d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Date de début de l'autorisation d'occupation du domaine public (AOT) :

Juin 2022

Durée :

La durée de l'autorisation sera proposée par le pétitionnaire et ne devra pas dépasser cinq années, sauf à justifier d'un investissement nécessitant une durée plus longue pour permettre l'amortissement complet des installations.

Redevance :

A titre d'information la redevance pour la 1^{ère} année d'exploitation sera fixée conformément à la tarification portuaire en vigueur, et pourra évoluer en fonction des modifications tarifaires annuelles.

A titre indicatif, pour l'année 2022, le tarif est fixé comme suit :

- *Part fixe de 2,46 € TTC/m² pour les espaces bâtis (minimum de perception : 38,53 € TTC) et 1,52 € TTC/m² pour les espaces non bâtis (minimum de perception : 38,39 € TTC),*
- *Part variable à hauteur de 4,5 % du chiffre d'affaires jusqu'à 60 979,61 € de chiffre d'affaires et 1,5 % du chiffre d'affaires au-delà de 60 979,61 €.*

Date limite de réception des candidatures :

Lundi 28 février 2022 à 14h

Documents à fournir :

- **Formulaire de demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire départemental avec un objet commercial**, dûment rempli à solliciter à l'adresse suivante :
service.portsdepartementaux@charente-maritime.fr.
- Tout autre document permettant de décrire plus précisément le projet.

Conditions d'attribution :

Les critères suivants permettront de départager les candidats :

- La qualité du projet d'exploitation, en fonction de sa capacité à contribuer à l'animation du port du Plomb, de sa périodicité d'ouverture et de son intégration dans son environnement (60 %),
- La viabilité économique du projet et son plan de financement (40 %).

Les candidats ayant répondu au mieux aux critères énoncés précédemment pourront être reçus pour une audition pour préciser les modalités de l'occupation du domaine.

Le lauréat sera celui qui aura répondu au mieux aux critères énoncés ci-dessus, selon la pondération établie.

Les plis devront être remis par mail à l'adresse suivante :

service.portsdepartementaux@charente-maritime.fr.

ou déposés en main propre contre récépissé de dépôt à l'adresse suivante :

Département de la Charente-Maritime
Direction de l'Eau, de la Mer et du Littoral
Service des Ports Départementaux
4, avenue Victor-Louis Bachelar
17300 ROCHEFORT

Plan de localisation
Port du Plomb – Commune de L’Houmeau

